

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 10 juillet 2013

La transition énergétique dans les transports

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le groupe de l'agriculture regrette que les délais impartis pour élaborer cet avis nous aient fait travailler dans l'urgence, nous empêchant de mener des auditions publiques et conduisant parfois à discuter dans un climat tendu. Cependant, les rapporteurs ont entendu les différentes sensibilités exprimées et ont permis d'élaborer un avis équilibré.

Le groupe de l'agriculture apprécie particulièrement les développements consacrés aux zones rurales. Pour nous, l'accessibilité est fondamentale pour la vie quotidienne et pour nos exploitations : la desserte de nos territoires est la condition de leur bonne santé économique. Nous sommes favorables à tous les dispositifs qui permettront de rationaliser les transports, mais aussi très attentifs à ce que les zones à faible densité de population ne deviennent des zones de « payeurs contraints ». Il faut aussi préserver la compétitivité des entreprises.

À ce titre, l'écotaxe poids lourds, qui sera applicable cet automne, est inacceptable. Elle crée des distorsions de concurrence par rapport aux autres pays européens, n'incite pas au report modal pour la plupart des produits agricoles et elle est difficilement répercutable sur les produits.

L'avis insiste sur la nécessité d'investir dans la recherche et le développement. Il est, en effet, essentiel de soutenir les nouvelles technologies au démarrage. Ces soutiens doivent être à la hauteur des objectifs fixés et les trajectoires bien définies pour parvenir à l'émergence de filières fortes. Les pays voisins, notamment l'Allemagne, ont compris ces enjeux et développent considérablement leur potentiel d'énergies renouvelables. Il est primordial de ne pas créer de nouvelles distorsions de concurrence en empêchant les agriculteurs de valoriser ce potentiel. Les énergies renouvelables représentent de véritables atouts pour la compétitivité des exploitations agricoles.

L'avis évoque également la nécessité, déjà abordée dans notre avis sur le SNIT, de réaliser un diagnostic de l'adéquation des réseaux de transports à la demande et l'analyse des besoins de rénovation des infrastructures existantes. Le groupe de l'agriculture y est particulièrement sensible. En effet, la construction d'infrastructures est un élément qui conduit, avec l'urbanisation, à la disparition du foncier agricole : nous perdons près de 86 000 hectares.

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé en faveur de l'avis.